

2008/8900 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros pour le Master-Recherche "Droits de l'Homme" et d'une subvention de 1 000 euros pour le "Prix des Droits de l'Homme de la Ville de Lyon" à l'Université Lumière Lyon II, 74 rue Pasteur - 69007 LYON (Direction du Développement Territorial) (BMO du 11/02/2008, p. 0317)

Rapporteur : Mme AHMINE Sabiha

Mme AHMINE Sabiha, rapporteur : Avis favorable de la Commission. Permettez-moi, Monsieur le Maire, mes chers Collègues, de m'attarder sur ce dossier. Ce rapport portant attribution de 1.000 € pour le Master Recherche Droits de l'Homme, ainsi qu'une subvention de 1.000 € pour le Prix des Droits de l'Homme de la Ville de Lyon, vient épauler ainsi la réflexion juridique et la recherche autour du respect de la dignité humaine au sein de notre Ville. C'est ainsi que nous avons souhaité ensemble depuis 2001, avec la Société Civile Lyonnaise et le monde universitaire lyonnais, nous mobiliser sur le plan pédagogique et scientifique, au même titre que celui de l'action sur le terrain pour assurer pérennité des droits dans la cité.

A ce propos, je tiens à saluer la constance et la détermination de nos partenaires, en particulier les professeurs et autres responsables universitaires de Lyon II dans leur effort permanent à faire vivre et à donner sens, avec des moyens modestes, à la recherche scientifique en matière des « droits, des libertés, des territoires ». Un formidable projet qui était méconnu auparavant et dont la Ville de Lyon ne peut être que fière aujourd'hui car, comme je l'avais rappelé récemment, ici même dans les salons de l'Hôtel de Ville, lors du lancement de la troisième édition du Prix des Droits de l'Homme de la Ville de Lyon, en présence de nos partenaires et de M. Pierre Truche, premier Président honoraire de la Cour de Cassation dont le nom restera attaché au procès de Klaus Barbie, ce modeste projet s'inscrit désormais dans une démarche ouverte vers une société non discriminatoire, une société ouverte faite d'égalité républicaine, de solidarité, de dialogue, de justice, de métissage et d'ouverture.

En effet, la composition du jury plaide pour une société antidiscriminatoire dans une diversité authentiquement humaniste et républicaine puisqu'il est composé d'universités lyonnaises, de la Chaire des Droits de l'Homme, de la Présidente du CHRD, de la Présidente de la Maison d'Izieu, du Directeur du Forum des Réfugiés, du Président d'Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, de la Présidente de la Ligue des Droits de l'Homme, du Directeur de l'Institut catholique des Droits de l'Homme, du Directeur d'Handicap International et de plusieurs autres partenaires de notre société civile, historiens notamment. Et Lyon peut être fière de ce projet moderniste qui vise, avant tout, à faire rayonner les droits au-delà des frontières et de notre région.

A ce propos, il ne faut jamais oublier que le secret de la bonne gouvernance n'est rien d'autre que le respect et la garantie des droits humains, sans discrimination. Un projet qui rejoint notre démarche commune visant à faire de Lyon le fer de lance des villes et des

collectivités en matière de mise en œuvre des droits de l'homme. Cette démarche éthique est notre conviction, hier comme aujourd'hui.

C'est ainsi que nous avons ensemble adopté, ici même en 2002, la Charte européenne des Droits de l'Homme dans la Ville que je vous ai présentée et cette dynamique citoyenne se poursuit aujourd'hui. On peut citer le Conseil des Résidents Etrangers Lyonnais (CREL), le collège d'éthique, la Chaire Lyonnaise, le Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits (CLRD) qui fait un travail remarquable, ou le formidable travail de mémoire du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation concernant la défense de la mémoire de la résistance et de la déportation, comme sur les autres mémoires oubliées, ce qui va de pair avec notre combat contre l'antisémitisme et le racisme.

Sans vouloir faire notre bilan du respect des droits, j'aimerais dire que c'est cette démarche même, éthique et républicaine, qui nous a guidé lors du lancement de la campagne nationale pour le respect du Numerus Clausus dans les prisons, ou lors de la défense des droits des étrangers, comme ceux des couples mixtes lors de l'organisation des Assises de la mémoire gay ou de la Caravane des droits des femmes venues du Sud.

Cette démarche humaniste et éthique nous incite surtout à pérenniser l'action. Ainsi, les exemples sont nombreux et multiples, c'est pourquoi, suite à la réussite de la 5^e conférence de la Charte européenne des Droits de l'Homme dans la Ville que nous avons organisée ensemble en décembre 2006 à Lyon, sous votre bienveillance Monsieur le Sénateur Maire, nous voulons avec l'appui scientifique de la Chaire Lyonnaise des Droits de l'Homme et de la Société civile Lyonnaise, fixer et assurer comme objectif principal effectivité, pérennité et lisibilité de cette charte comme celle de l'égalité homme-femmes dans la vie locale, adoptée par plus de 600 collectivités en Europe.

Donc, je tiens à remercier pour cela les élus qui ont participé à ce travail, les acteurs associatifs lyonnais et les services de la Ville de Lyon pour leur aide qui nous est précieuse. Avis favorable, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(M. Laréal ne prend pas part au vote, en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

(Adopté.)